



# Conseil général de Brot-Plamboz

## PROCÈS-VERBAL

Séance du lundi 11 décembre 2023 à 20 h 15 à la Maison communale à Brot-Dessus

**Président :** M. Pierre-Eric Jacot, président.

### Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 22 mai 2023.
3. Budget 2024 :
  - a) présentation du budget ;
  - b) rapport de la Commission financière.
4. Désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes 2023, 2024 et 2025.
5. Adaptation du coefficient de l'impôt communal.
6. Divers.

Le président ouvre la séance et énumère l'ordre du jour qui est accepté.

### 1. Appel

Onze membres du Conseil général sont présents.

Sont excusés : M<sup>me</sup> Murielle Jacot et MM. Célien Currit et Mickaël Ducommun.

### 2. Procès-verbal de la séance du 22 mai 2023

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2023 est accepté sans aucune modification.

### 3. Budget 2024

#### *a) Présentation du budget*

L'administratrice communale présente les tableaux relatifs au budget 2024 conjointement avec le rapport du Conseil communal.

En résumé, le budget 2024 se présente ainsi :

#### Compte de résultats

	<i>Fr.</i>
Charges d'exploitation :	1'294'066.—
Revenus d'exploitation :	– 1'212'455.—
Résultat des activités d'exploitation :	<u>81'611.—</u>
Résultat provenant de financements :	– 5'563.—
Résultat extraordinaire :	<u>– 10'240.—</u>
<b>Total du compte de résultats / <u>Déficit présumé</u> :</b>	<b><u><u>65'808.—</u></u></b>

#### Compte des investissements

Révision du plan d'aménagement local (PAL)

*Dépenses*

**Fr. 10'000.—**

Aucune question n'est posée par rapport au budget 2024.

#### *b) Rapport de la Commission financière*

La Commission financière s'est réunie le 30 novembre 2023. Son président, M. Christophe Perret, fait part de son rapport. La Commission financière a accepté à l'unanimité le budget 2024 tel qu'il a été présenté et suggère au Conseil général d'en faire de même.

*Le Conseil général accepte le budget 2024 et son arrêté, à l'unanimité des membres présents.*

#### **4. Désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes 2023, 2024 et 2025**

L'administratrice lit le rapport du Conseil communal et l'arrêté proposé.

M. Christophe Perret rapporte que, lors de sa séance du 30 novembre 2023, la Commission financière a accepté l'arrêté relatif à la désignation de la fiduciaire Brunner et Associés SA pour le contrôle des comptes 2023, 2024 et 2025 et propose au Conseil général d'en faire de même.

*Le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision pour le contrôle des comptes 2023, 2024 et 2025, à l'unanimité des membres présents.*

#### **5. Adaptation du coefficient de l'impôt communal**

L'administratrice lit le rapport du Conseil communal et l'arrêté proposé.

Comme c'est un arrêté de mise à jour qui n'a aucun effet sur un quelconque changement de coefficient fiscal et qui n'est pas soumis au référendum ni à la sanction du Conseil d'Etat, la Commission financière l'a accepté.

*Le Conseil général accepte l'arrêté relatif à l'adaptation du coefficient de l'impôt communal, à l'unanimité des membres présents.*

#### **6. Divers**

- M. Romain Currit informe que la prochaine édition du Slow-Val aura lieu le dimanche 8 septembre 2024. Le comité recherche à renforcer la sécurité afin que les voitures ne passent pas.
- M. Nicolas Jeanneret parle de la révision du plan d'aménagement local (PAL) de notre commune. On avance avec ce dossier. M. Nicolas Ducommun assiste également aux séances de travail. On a reçu tardivement le préavis du Service de l'aménagement du territoire qui comporte pas mal de petites modifications demandées qui amèneront des coûts supplémentaires. Le Service de la faune, de la forêt et de la nature (SFFN) ne suit pas.
- M. Nicolas Ducommun indique qu'il y aura 23 panneaux de signalisation illisibles ou plus aux normes qui seront remplacés.  
Pour les chemins, il s'agit d'entretien courant.
- M. Christian Jeanneret demande des explications par rapport au problème qu'il y a eu concernant le trottoir reliant Les Petits-Ponts aux Ponts-de-Martel. M. Nicolas Ducommun explique que le Service des ponts et chaussées (SPCH), qui croyait que le trottoir entier était sur la commune des Ponts-de-Martel, a décidé avec le Conseil communal des Ponts-de-Martel de rendre ce trottoir en sentier pédestre en enlevant le goudron et ainsi la commune des Ponts-de-Martel ne déneigerait plus sa partie l'hiver. Lorsqu'il a été au courant de ce fait, M. Nicolas Ducommun a contacté immédiatement M. Gian-Carlo Frosio, conseiller communal des Ponts-

de-Martel et M. Lionel Junod du SPCH pour les informer que le Conseil communal de Brot-Plamboz refusait catégoriquement ce projet de sentier pédestre à la place du trottoir. Il leur a donné quelques arguments. Après discussion, le SPCH et la commune des Ponts-de-Martel ont pris la décision de laisser ce trottoir comme actuellement.

- M. Didier Sonderegger n'a rien à dire pour les déchets.  
Pour la forêt, nous avons vendu en 2023 147 m<sup>3</sup> de résineux et 3 m<sup>3</sup> de feuillus. Il détaille les prix pour chaque espèce. 14 stères de bois de feu ont été partagés.
- M. Ralph Grobe vient sur la nouvelle prise d'eau à Brot-Dessus qui a pas mal fonctionné. Il y a eu quelques râleurs par rapport au déplacement de cette prise d'eau. M. Christian Jeanneret a aidé au départ.  
Au mois d'octobre, une recherche de fuites d'eau par corrélation a été réalisée par GEO NRJ SA. Une fuite a été détectée au Rondel et a tout de suite été réparée. On est redescendu de 28% à 20% de perte d'eau en un mois et demi après la réparation de la fuite au Rondel. Sinon ça roule.  
M. Christian Jeanneret se demande si l'on ne pourrait pas augmenter le prix de l'eau de secours (prises d'eau Brot-Dessus, Alisiers et hydrantes). Il y a une discussion sur le fait d'augmenter uniquement pour les personnes qui viennent de l'extérieur de la commune, mais cela paraît trop compliqué. Le Conseil général est d'accord, à l'unanimité, d'augmenter le prix de l'eau de secours. L'administratrice se renseignera auprès des autres communes des alentours pour savoir quels prix elles pratiquent pour les abonnés et pour l'eau de secours.
- M. Philipp Gehri parle de la Commission du feu qui a effectué la visite annuelle des bâtiments le samedi 25 novembre dernier.  
Il a participé à un cours de l'ECAP concernant le nouveau logiciel ECAPREV qui servira sur smartphone pour les visites des bâtiments. Ensuite, l'administratrice effectuera le rapport à l'ECAP à l'aide d'ECAPREV.  
M. Pierre-Yves Nicolet demande si la Commission du feu contrôle si les branchements des panneaux solaires sont réalisés. Oui, ils contrôlent s'ils sont branchés.
- M. Pierre-Eric Jacot explique que, dans le courant de l'année, une ambulance est passée pour se rendre à La Plature par le chemin impraticable depuis Pré-Sec 3. Il faudrait avertir les secours que l'ambulance ne peut pas emprunter ce chemin pour se rendre à La Plature et indiquer quel chemin il faut prendre. L'administratrice enverra un courriel au SISMN pour donner ces renseignements.
- L'administratrice donne quelques informations par rapport aux élections communales qui auront lieu le dimanche 21 avril 2024.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 35.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La secrétaire :  
Noémie Grezet

Le président :  
Pierre-Eric Jacot